

LES CANICULES : ANGLE MORT DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT



À PROPOS D'ÉQUILIBRE DES ÉNERGIES

Créée en 2010, Équilibre des Énergies, présidée par Dominique Bussereau, ancien ministre, œuvre pour la décarbonation de l'économie française et européenne.

Ses analyses et ses propositions visent à promouvoir l'innovation et l'excellence industrielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et sortir des énergies fossiles.

Avec ses membres, elle apporte son expertise et son expérience pour proposer des solutions concrètes, réalisables et acceptables au vu des réalités économiques et des aspirations de nos concitoyens.

Nous rencontrer :

Équilibre des Énergies
+ 33 (0)1 53 20 13 70
contact@equilibredesenergies.org
10, rue Jean Goujon - 75008 Paris



SYNTHÈSE

Les canicules se sont succédé au cours de l'été 2026 à des niveaux jamais atteints. L'inconfort des logements en période de grande chaleur est ainsi devenu, en parallèle au problème des incendies, une préoccupation de santé publique majeure. Face à des milliers de décès prématurés dus à la canicule, les pouvoirs publics ne peuvent rester inactifs. L'inadaptation au changement climatique coûte également des points de croissance économique, particulièrement malvenus dans la conjoncture actuelle.

On réalise aujourd'hui que le corpus réglementaire, applicable tant aux logements existants qu'aux bâtiments neufs, reste fondamentalement axé sur le chauffage, c'est-à-dire sur l'aptitude des logements à faire face à la rigueur hivernale.

Mais la notion de bouilloire thermique ne se confond pas avec celle de passoires énergétiques. Il faut donc adapter les réglementations des bâtiments existants et neufs : le diagnostic de performance énergétique (DPE) et la RE2020,

afin de mieux prendre en compte la question du refroidissement et en particulier cesser de considérer comme subalternes ou superflues les solutions actives.

La climatisation, couramment exigée dans les automobiles et dans les bureaux, a été pendant des années jugée comme un luxe superflu dans les logements. Ce temps est révolu. Il existe des solutions efficaces de pompes à chaleur réversibles, air/air, air/eau ou géothermiques, qui assurent le chauffage et la climatisation et qui peuvent, dans certains cas, permettre le stockage inter-saisonnier de la chaleur et du froid. En outre, en période d'été, les pompes à chaleur air/air présentent une synergie évidente avec les panneaux photovoltaïques.

Un travail important d'adaptation réglementaire et d'information du consommateur doit être entrepris.

UNE URGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE À PRÉSENT RECONNUE

Une urgence de santé publique à présent reconnue

La série de canicules qui ont frappé la France dans le courant de l'été 2026 impose de réfléchir aux moyens de faire face à ces événements climatiques dont la répétition est devenue certaine.

Les vagues de chaleur longues et fréquentes font désormais du besoin de refroidissement un enjeu d'habitabilité des logements et de santé publique qui va bien au-delà de la simple notion de confort d'été.

Cette question a été, pendant des décennies, quasiment ignorée. La réglementation thermique française s'est construite autour d'un objectif prioritaire : réduire les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire, ce qui était légitime sous un climat tempéré aux prises, parfois, à des vagues de froid dont la fréquence était connue.

Aujourd'hui les hivers sont moins froids et les étés sont beaucoup plus chauds. Santé publique France communique régulièrement sur les excès de mortalité observés pendant les périodes de canicule. Les pouvoirs publics ne peuvent rester inactifs face à une opinion publique qui s'en inquiète et à des consommateurs qui se précipitent vers les vendeurs de climatiseurs mobiles pour retrouver des conditions de séjour acceptables.

L'adaptation au changement climatique devient une question de santé publique. Les pouvoirs publics doivent désormais lui accorder une priorité équivalente à celle donnée aux textes programmatiques relatifs à l'énergie et au climat : Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et Stratégie nationale bas carbone (SNBC).

La publication en 2025 du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) et la communication qui s'en est suivie sont à saluer mais doivent être suivies de mesures concrètes.

UNE ACTION À PLUSIEURS NIVEAUX

Pour lutter contre les canicules, il faut agir à la racine et limiter les émissions de gaz à effet de serre. L'accroissement des températures en montre la nécessité mais les mesures de réduction des émissions ne constituent pas une solution aux problèmes du court terme.

Tout un ensemble de mesures hiérarchisées, allant de la ville aux logements, ont été identifiées afin d'atténuer les effets de l'ensoleillement et des grandes chaleurs.

Dans les villes, généralement plus chaudes que les campagnes, on peut planter davantage d'arbres avec des espèces susceptibles de rafraîchir l'air par évaporation. Mais il faut disposer d'eau pour les



entretenir. On peut désimperméabiliser et végétaliser les grands espaces artificialisés, utiliser des revêtements de voirie plus clairs, réduire la circulation des véhicules à moteur thermique, etc.

Au niveau des quartiers, on peut privilégier les rues étroites, créer des itinéraires ombragés, végétaliser des places, créer des refuges climatiques pendant les fortes chaleurs, installer des fontaines, des brumisateurs, des points d'eau, etc.

Au niveau des bâtiments, l'idée a prévalu pendant des décennies que le « confort d'été » pouvait être préservé par des mesures passives : une bonne isolation thermique, protégeant aussi bien du chaud que du froid, des toitures végétalisées ou réfléchissantes, des volets ou des brise-soleil, chaque fois que les contraintes architecturales le permettent, une ventilation traversante, des espaces verts autour des bâtiments, etc.

Au quotidien, plusieurs gestes sont bien identifiés : fermer les volets et les rideaux pendant les heures de fort ensoleillement, ouvrir les fenêtres le matin et le soir, limiter l'usage des équipements qui rejettent de la chaleur, installer des ventilateurs ou des brasseurs d'air dans les régions les plus chaudes.

UNE STRATÉGIE DU REFROIDISSEMENT EST NÉCESSAIRE

Cette palette de solutions reste d'actualité. Toutefois, elle ne suffit pas lors des épisodes de canicule, qui se distinguent par des températures élevées pendant plusieurs jours et par l'impossibilité de les faire redescendre la nuit tombée, même en sur-ventilant.

À l'instar du chauffage durant les périodes froides, le refroidissement durant les périodes chaudes est désormais une question de santé publique et de bon fonctionnement de la société.

Il est nécessaire que la puissance publique s'empare de cette question, définisse les solutions les plus appropriées, oriente les consommateurs vers elles et prenne les mesures pour les faire respecter.

À défaut, on prend le risque de voir s'amplifier les conséquences des grandes chaleurs sur la

santé publique et de voir se développer, de façon désordonnée, le recours aux climatiseurs mobiles, largement importés, avec un impact important sur les factures compte tenu de leur efficacité énergétique médiocre.

ADAPTER L'ACTION RÉGLEMENTAIRE

L'action réglementaire doit se donner deux objectifs principaux :

- permettre d'établir un diagnostic aussi objectif que possible de la qualité des logements face aux phénomènes des grandes chaleurs : ce pourrait être le rôle du DPE ;
- prendre en compte correctement le besoin de froid dans les réglementations de la construction afin de veiller à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre : c'est le rôle de la RE2020.

Or, ces réglementations ont été pensées dans l'optique principale de limiter très fortement les consommations d'énergie liées au chauffage pendant les périodes froides. Il convient de les adapter pour mieux prendre en compte les besoins de froid et le risque sanitaire associé.

► Le DPE

Un indicateur de confort d'été figure dans le DPE. Cet indicateur, un simple smiley, est censé apprécier si le confort dans le bâtiment est bon, moyen ou insuffisant. Mais, seul le confort d'été passif est évalué. Les systèmes de refroidissement actifs, y compris les pompes à chaleur réversibles, ne sont pas pris en compte (hors brasseurs d'air). Il est donc possible d'avoir un bâtiment jugé inconfortable en été alors qu'un système de refroidissement est installé.

Plus généralement, le fait d'avoir une étiquette DPE axée sur la performance hivernale peut conduire à aggraver les problèmes d'été : isolation renforcée et étanchéité accrue peuvent piéger la chaleur. La notion de bouilloire thermique ne se confond pas avec celle de passoire thermique.

Équilibre des Énergies propose de donner une place plus importante aux questions de résilience climatique en faisant du DPE un outil à trois composantes :

- **une étiquette Climat**, fondée sur les émissions de CO₂ ;
- **une étiquette Énergie**, fondée uniquement sur la consommation d'énergie finale ;
- **une étiquette Résilience climatique** représentative de la capacité du logement à faire face aux épisodes caniculaires.

Les politiques publiques, selon les objectifs visés, pourront s'appuyer sur l'un ou l'autre de ces indicateurs.

► La RE2020

La RE2020 prend en compte le besoin de froid via le coefficient Bbio, qui agrège les besoins de chauffage, de refroidissement et d'éclairage, et via l'indicateur DH, qui mesure les degrés-heures d'inconfort. C'est une avancée, mais elle reste limitée par trois biais : la priorité donnée au chauffage, le choix d'éviter plutôt que d'encadrer la climatisation active, et l'usage de données climatiques historiques aujourd'hui dépassées.

La RE2020 considère le besoin de rafraîchissement comme accessoire par rapport au chauffage, et même comme superflu dans les zones géographiques théoriquement les moins exposées aux fortes chaleurs, c'est-à-dire dans la plupart des régions en dehors du pourtour méditerranéen. Dans ces zones considérées comme moins exposées, la RE2020 décourage franchement le développement du rafraîchissement actif.

Sur le dernier point, la RE2020 repose sur des données météorologiques historiques, complétées par une séquence caniculaire inspirée de 2003, qui ne prennent pas en compte l'évolution future des températures, alors que les logements construits seront habités tout au long de ce siècle et certainement au-delà.

Équilibre des Énergies recommande :

- d'actualiser les données climatiques dans le moteur de calcul de la RE2020, comme dans celui du DPE ;
- de revoir le chapitre de la RE2020 relatif au refroidissement afin de trouver un bon équilibre entre solutions passives, et coûts de construction associés et maîtrise des consommations énergétiques de la climatisation lorsqu'elle est nécessaire pour garantir la maîtrise des risques sanitaires.

QUELLES SOLUTIONS PRIVILÉGIER ?

L'adaptation des logements impose une étude, au cas par cas, basée sur une réponse graduée : diagnostic, solutions passives puis froid actif lorsque nécessaire.

Dans l'existant, le ciblage doit porter sur les logements les plus exposés : derniers étages, toitures-terrasses, façades très vitrées au sud ou à l'ouest, logements

non traversants et secteurs soumis aux îlots de chaleur. Ce diagnostic ne recoupe que très partiellement celui des passoires thermiques.

Les solutions passives, liées au bâti, continuent à progresser : vitrages filtrant les apports solaires, isolants aux propriétés adaptées, volets adaptant leur positionnement à celui du soleil. Ces solutions permettent de limiter l'entrée de chaleur dans les bâtiments et constituent un choix sans regret dont l'installation peut suffire pendant plusieurs mois de l'année.

Les solutions actives ne doivent plus être considérées comme un luxe lorsqu'elles deviennent nécessaires.

Les pompes à chaleur réversibles sont évidemment la solution à privilégier, qu'elles soient air/air, air/eau ou géothermiques. Concernant les pompes à chaleur géothermiques, les systèmes avec stockage inter-saisonnier, du type ATES (*Aquifer Thermal Energy Storage*), sont à recommander lorsque le sous-sol le permet. Les solutions collectives efficaces comme les réseaux de froid sont également à considérer.

Le couplage d'une solution de climatisation active avec une production photovoltaïque locale, le tout éventuellement complété par un stockage par batterie à demeure, présente une complémentarité énergétique évidente.

Dans tous les cas, les solutions de pilotage des équipements sont essentielles afin d'en optimiser le fonctionnement, au profit de l'occupant et du réseau électrique.

Équilibre des Énergies recommande de lancer une campagne de communication publique afin de sensibiliser les Français aux bons gestes à adopter et aux solutions à privilégier.

Il faut réfléchir également aux mesures incitatives de nature à décourager les consommateurs de recourir aux climatiseurs mobiles :

- étendre certaines mesures existantes aux protections passives ;
- soutenir les équipements de refroidissement actif performants, notamment les pompes à chaleur air/air ;
- renforcer l'information et l'accompagnement des ménages.

